**FACADES : ravalement**

Soumis à autorisation suite à délibération du 20/06/2014

**Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d’un site patrimonial remarquable ou abords d’un monument historique.**

**Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires**

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

* déclaration préalable (travaux sur maison individuelle)
* déclaration préalable (travaux sur autre construction)
* Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)

Cerfa téléchargeable sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux

* Plan de situation du terrain
* Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
* Plan de masse en localisant les façades concernées par les travaux
* Photos en couleur de toutes les façades existantes concernées par les travaux
* Descriptif précis des travaux en précisant les matériaux et les teintes utilisés pour chaque élément de façade (fournir le nuancier et les références des teintes projetées)

**\*\*\*Si isolation extérieure**

* Fournir une coupe sur façade avec intégration de l’isolation
* Préciser ce projet d’isolation dans le cadre descriptif des travaux du formulaire

**\*\*\*Si secteur sauvegardé (centre ancien) :**

* La suppression des réseaux en façade est obligatoire
* Fournir un descriptif précis du mode opératoire
* Plans précis et cotés de toutes les façades (éléments patrimoniaux ou pas)

**\*\*\***pas d’enduit rustique, pas d’enduit écrasé (prescription sur toute la commune)

**Réglementation**

Veuillez-vous référer au règlement du Plan local d’urbanisme en vigueur.

**Délai d’instruction**

**1 mois**

**2 mois** si périmètre d’un site patrimonial remarquable ou abords d’un monument historique

Liste donnée à titre d’information